



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2019-037

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor / Direction**

- 22-2019-11-20-002 - Délégation générale de signature accordée par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue à Mme PENVERNE-LAVAREC (2 pages) Page 3
- 22-2019-11-20-001 - Délégation générale de signature accordée le 20 novembre 2019 par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue à Mme MEROT (2 pages) Page 6
- 22-2019-11-20-003 - Délégation spéciale de signature accordée le 20 11 2019 par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue à 3 agents (1 page) Page 9
- 22-2019-11-20-004 - Délégation spéciale de signature accordée le 20 11 2019 par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue à 7 agents (2 pages) Page 11

## **Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor / Secrétariat général**

- 22-2019-12-05-006 - décision du 5 décembre 2019 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer. (6 pages) Page 14
- 22-2019-12-05-007 - décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics DDTM22 du 5 décembre 2019 (8 pages) Page 21

Direction départementale des finances publiques des Côtes  
d'Armor

22-2019-11-20-002

Délégation générale de signature accordée par le  
responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue à  
Mme PENVERNE-LAVAREC

**Direction Générale des Finances Publiques**  
Direction départementale des finances publiques  
des Côtes d'Armor

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue,

**Vu** l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### ARRETE

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle PENVERNE-LAVAREC, Inspectrice, adjointe au responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue, à l'effet :

1°) de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer tous actes d'administration et de gestion du service.

2°) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice.

3°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et les pièces justificatives prescrites par les règlements.

4°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée.

5°) d'opérer à la direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon.

6°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration.

7°) de me représenter auprès des agents de La Banque Postale pour toute opération.

8°) de signer les virements de gros montants et/ou urgents, de signer les virements internationaux, les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement et de le représenter auprès de la Banque de France.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture des Côtes d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 20 novembre 2019

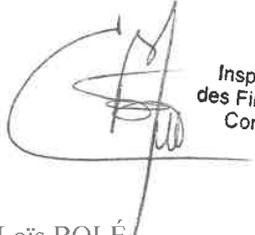
L'adjointe,  
Inspectrice



G. PENVERNE-LAVAREC.

Mme Gaëlle PENVERNE-LAVAREC

Le comptable public,  
Responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc  
Banlieue



Loïs BOLÉ  
Inspecteur Principal  
des Finances Publiques  
Comptable public

M. Loïs BOLÉ

Direction départementale des finances publiques des Côtes  
d'Armor

22-2019-11-20-001

Délégation générale de signature accordée le 20 novembre  
2019 par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc  
Banlieue à Mme MEROT

**Direction Générale des Finances Publiques**  
Direction départementale des finances publiques  
des Côtes d'Armor

**DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue,

**Vu** l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Mme Lydie MEROT, adjointe au responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue, à l'effet :

1°) de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer tous actes d'administration et de gestion du service.

2°) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice.

3°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et les pièces justificatives prescrites par les règlements.

4°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée.

5°) d'opérer à la direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon.

6°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration.

7°) de me représenter auprès des agents de La Banque Postale pour toute opération.

8°) de signer les virements de gros montants et/ou urgents, de signer les virements internationaux, les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement et de le représenter auprès de la Banque de France.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture des Côtes d'Armor.

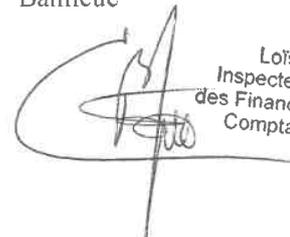
A Saint-Brieuc, le 20 novembre 2019

L'adjointe,  
Inspectrice



Mme Lydie MEROT

Le comptable public,  
Responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc  
Banlieue



Loïs BOLÉ  
Inspecteur Principal  
des Finances Publiques  
Comptable public

M. Loïs BOLE

Direction départementale des finances publiques des Côtes  
d'Armor

22-2019-11-20-003

Délégation spéciale de signature accordée le 20 11 2019  
par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue  
à 3 agents

**Direction Générale des Finances Publiques**  
Direction départementale des finances publiques  
des Côtes d'Armor

**DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE**

Je soussigné, Loïs BOLÉ, comptable public, responsable de la Trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue, donne délégation de signature aux personnes ci-dessous désignées, pour viser et signer tout document relevant des opérations suivantes :

- états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ou les usagers,
- opposition à tiers détenteurs à tout organisme public ou privé dans la limite de 5 000 €,
- tous les actes de poursuites,
- octroi de délais de paiement dans la limite d'un reste à recouvrer de 5 000 € pour une périodicité de 12 mois au maximum.

En conséquence, je donne pouvoir sans son concours mais sous sa responsabilité dans les limites ci-dessus définies à :

- Mme Stéphanie BOUVIER,
- Mme Claude MORICE,
- Mme Sylvie DESTIER.

Établie à Saint-Brieuc, le 20 novembre 2019

Signatures des délégataires :

Mme BOUVIER Stéphanie contrôleuse	
Mme MORICE Claude contrôleuse principale	
Mme DESTIER Sylvie Contrôleuse	

Le comptable public,  
Responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue

Loïs BOLÉ



Loïs BOLÉ  
Inspecteur Principal  
des Finances Publiques  
Comptable public

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction départementale des finances publiques des Côtes  
d'Armor

22-2019-11-20-004

Délégation spéciale de signature accordée le 20 11 2019  
par le responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue  
à 7 agents

**Direction Générale des Finances Publiques**  
Direction départementale des finances publiques  
des Côtes d'Armor

**DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE**

- Vu** l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ;  
**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16,

Je soussigné, Loïs BOLÉ, comptable public, responsable de la Trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue, donne délégation de signature, **en cas d'absence de sa part et en cas d'absence de ses adjointes** Mmes PENVERNE-LAVAREC et MEROT, inspectrices à :

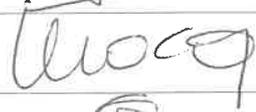
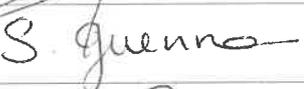
- Mme MORICE Claude, contrôleuse principale,
- Mme JEGOU Nelly, contrôleuse principale,
- Mme LE COCQ Laurence, contrôleuse principale,
- Mme GUIVARCH Colette, contrôleuse principale,
- Mme MARREC Colette, contrôleuse principale,
- Mme GUENNO Stéphanie, contrôleuse,
- Mme DESTIER Sylvie, contrôleuse.

à l'effet de signer les virements de gros montants et / ou urgents, les virements internationaux, les ordres de paiement et de le représenter auprès de la Banque de France.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

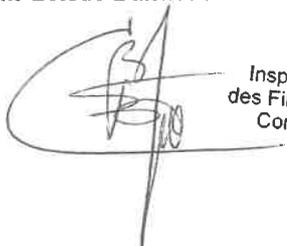
Établie à Saint-Brieuc, le 20 novembre 2019

Signatures des délégataires :

Mme MORICE Claude contrôleuse principale	
Mme JEGOU Nelly contrôleuse principale	
Mme LE COCQ Laurence contrôleuse principale	
Mme GUIVARCH Colette contrôleuse principale	
Mme MARREC Colette contrôleuse principale	
Mme GUENNO Stéphanie Contrôleuse	
Mme DESTIER Sylvie Contrôleuse	

Le comptable public,  
Responsable de la trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue

Loïs BOLÉ

  
Loïs BOLÉ  
Inspecteur Principal  
des Finances Publiques  
Comptable public

Direction départementale des territoires et de la mer des  
Côtes d'Armor

22-2019-12-05-006

décision du 5 décembre 2019 portant délégation de  
signature du directeur départemental des territoires et de la  
mer.

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Secrétariat général

## DECISION

### portant subdélégation de signature

**M. Pierre BESSIN,**  
**Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts**  
**Directeur départemental des territoires et de la mer**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions de préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON, à compter du 28 octobre 2019,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de commissaire général à l'égalité des territoires, à compter du 28 octobre 2019,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- **M. Eric HENNION**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

**ARTICLE 2** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

**M. Tanguy PRIGENT**, secrétaire général par intérim,

**Mme Claudine GUYADER**, adjointe au chef de service risque sécurité bâtiment,

**M. Bernard DIDIER**, chef du service environnement,

**M. Bruno LEBRETON**, adjoint au chef du service environnement,

**Mme Françoise SALAUN**, cheffe du service agriculture et développement rural,

**M. Yannick CORNEC**, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

**Mme Gwenael HERVOUET**, cheffe du service planification, logement, urbanisme,

**M. Jean-Matthieu HOUPE**, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

**Mme Kristenn LE BOURHIS**, cheffe du service activités maritimes,

**Mme Martine POUILLAIN**, adjointe à la cheffe du service activités maritimes et cheffe de l'unité gens de mer-navires,

**M. Pierre PIQUET**, chef du service aménagement mer et littoral,

**M. Didier FROUX**, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,

**Mme Nancy LEGER**, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, cheffe de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Priscille GHESQUIERE**, cheffe de la mission observation des territoires, développement durable et paysage.

**ARTICLE 3**: La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Nadine PANSART**, chargée de missions « qualité et performance »,

**M. Tanguy PRIGENT**, chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,  
**Mme Patricia MAHE-DARCEL**, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

**M. Philippe BLANCHARD**, chef de l'unité logistique au secrétariat général,

**Mme Chantal GEFRELOT**, cheffe de l'unité budget au secrétariat général,

**Mme Anne LELIARD**, cheffe de l'unité sécurité routière au service risque sécurité bâtiment,

**M. Frédéric XOLIN**, chef de l'unité éducation routière au service risque sécurité bâtiment,  
**M. Morgane QUEMERC'H**, adjointe au chef de l'unité éducation routière au service risque sécurité bâtiment,

**Mme Sophie RIBOD**, cheffe de l'unité risques et nuisances au service risque sécurité bâtiment,  
**Martine ROUXEL**, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au service risque sécurité bâtiment,

**M. Didier ROBIN**, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risque sécurité bâtiment,

**M. Bertrand BARRES**, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risque sécurité bâtiment,

**Mme Claudine LEBORGNE**, cheffe de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,  
**M. Pascal COSSON**, adjoint à la cheffe de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

**M. Jean-Paul TURGIE**, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

**M. Marc L'HERMITTE**, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

**M. Marc BONENFANT**, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

**M. Marc LE GALL**, adjoint au chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

**Mme Marie-Claire DERRIEN**, cheffe de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

**Mme Laurence DIJOUX**, cheffe de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

**Mme Pauline MOUILLON**, cheffe de l'unité filières et qualité au service agriculture et développement rural,

**M. Guillaume RIBOD**, adjoint à la cheffe d'unité filières et qualité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières au service agriculture et développement rural,

**Mme Véronique LE GARREC**, cheffe de l'unité planification animation réseau au service planification, logement, urbanisme,

**M. Guillaume POULIQUEN**, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Isabelle LOUARN**, cheffe de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN**, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Véronique RENAULT**, adjointe au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Clémentine VOISIN**, cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Magali LECLERCQ**, adjointe à la cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**M. Lilian SANZ**, chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme par intérim, et chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Nathalie GAY**, cheffe de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

**M. Nicolas REMOND**, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

**M. Eric PARIZE**, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

**M. Edouard MORIN**, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

**M. Jean-François COROUGE**, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

**M. Stéphane BURGUE**, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

**M. Régis QUELLEC**, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Yannick ROBIN**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Gilles ALLANIC**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**Mme Aurélie DAVID**, adjointe à la cheffe de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**M. Sébastien GOMEZ**, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Christelle HENRY**, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Françoise LE MAOUT-HAMON**, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

**ARTICLE 4** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux, les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Nathalie ROYER**, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

**M. Eric PARIZE**, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim, en l'absence de cette dernière,

**M. Franck RICHTER**, chef de l'unité territoriale de Dinan,

**M. Michel DOURFER**, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

**M. Benoît BOUBENNEC**, délégué territorial de Lannion,

**Mme Maryvonne HUBY**, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

**Mme Arielle CHARPENTIER**, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen ,

**M. Jean-Luc LE GALL**, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

**ARTICLE 5** : La décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**ARTICLE 6** : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le *5 décembre 2019*,

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

**Pierre BESSIN**



Direction départementale des territoires et de la mer des  
Côtes d'Armor

22-2019-12-05-007

décision portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire et de marchés publics  
DDTM22 du 5 décembre 2019

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Secrétariat général

**DECISION**

**portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

**M. Pierre BESSIN,  
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts  
Directeur départemental des territoires et de la mer**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Mme Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions de préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON, à compter du 28 octobre 2019,

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de commissaire général à l'égalité des territoires, à compter du 28 octobre 2019,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

<b><i>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</i></b>		
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b> BOP 181, 207, 215, 217, 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tanguy PRIGENT, secrétaire général par intérim,</li> </ul>	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b><u>SERVICE RISQUE SECURITE BATIMENT</u></b> BOP 181, 207	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiment,</li> </ul>	
<b><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></b> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme,</li> <li>• M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme,</li> </ul>	
<b><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></b> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Kristenn LE BOURHIS, cheffe du service activités maritimes,</li> <li>• Mme Martine POUILLAIN, adjointe à la cheffe du service activités maritimes,</li> </ul>	
<b><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></b> BOP 113 et 205	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral,</li> <li>• M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral,</li> <li>• Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral,</li> </ul>	
<b><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u></b> BOP 113 et 162	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,</li> <li>• M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,</li> </ul>	

<p><b><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u></b></p> <p>BOP 149</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Françoise SALAUN, cheffe du service agriculture et développement rural,</li> <li>• M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural,</li> </ul>	
<p><b><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></b></p> <p>BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe de la mission observation des territoires, développement durable et paysage,</li> </ul>	<p>Fournitures et services : 30 000 euros TTC</p> <p>Travaux : 50 000 euros TTC</p>

<b><u>UNITES DU SIEGE</u></b>		
<p><b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b> SG/Unité Logistique BOP 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique,</li> </ul>	<p>6 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SG/Unité Budget</u></b> BOP 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Chantal GEFFRELOT, cheffe de l'unité budget,</li> <li>• M. Jean STARCK, chargé de mission budget,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SG/Unité Gestion des ressources humaines</u></b> BOP 215 et 217</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation,</li> <li>• Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SERVICE RISQUE SECURITE BATIMENT</u></b> BOP 181, 207 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risques-nuisances</b> Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécurité routière</b> Mme Anne LELIARD, cheffe de l'unité sécurité routière,</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Education routière</b> M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière, Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe au chef de l'unité éducation routière,</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bâtiment-construction -accessibilité</b> M. Didier ROBIN, chef du l'unité bâtiment construction-accessibilité, M. Bertrand BARRES, adjoint au chef du l'unité bâtiment-construction-accessibilité,</li> </ul>	
<p><b><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></b></p> <p>BOP 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Logement privé :</b> M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement privé par intérim,</li> <li>• <b>Politiques du logement :</b> Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement,</li> <li>• <b>Mission logement :</b> M. Lilian SANZ, chargé de mission logement,</li> <li>• <b>Application du droit des sols :</b> Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols,</li> <li>• <b>Planification Scot littoral :</b> Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification SCoT et littoral,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>

<p><b><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></b></p> <p>BOP 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Planification activités transversales :</b> M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales,</li> <li>• <b>Planification animation réseau :</b> Mme LE GARREC Véronique, cheffe de l'unité planification animation réseau,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></b></p> <p>BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Littorale des affaires maritimes :</b> M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></b></p> <p>BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cultures marines :</b> Mme Aurélie DAVID, adjointe à la cheffe de l'unité cultures marines,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></b></p> <p>BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u></b></p> <p>BOP 113 et 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité eau et milieux aquatiques,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</u></b></p> <p>BOP 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
	<p><b><u>LES UNITES TERRITORIALES</u></b></p>	
<p><b><u>DELEGATION TERRITORIALE DE SAINT-BRIEUC</u></b></p> <p>BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,</li> <li>• M. Eric PARIZE, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>DELEGATION TERRITORIALE DE LANNION</u></b></p> <p>BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP-ROSTRENNEN</u></b></p> <p>BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Maryvonne HUBY, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b><u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u></b></p> <p>BOP 333</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan.</li> </ul>	<p>4 000 euros TTC</p>

**ARTICLE 2 :**

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les

programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 203 : infrastructures et services de transports
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes
- BOP 207 : sécurité et éducation routière
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 723 : contributions aux dépenses immobilières

### ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tanguy PRIGENT, secrétaire général par intérim,</li> </ul>	BOP 181-207-215-217-333 et 723
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique</li> </ul>	BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Chantal GEFRELOT, cheffe de l'unité budget</li> <li>• M. Jean STARCK, Chargé de mission budget</li> </ul>	BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation,</li> <li>• Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation</li> </ul>	BOP 215 et 217

<b><u>SERVICE RISQUE SECURITE BATIMENT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiment</li> </ul>	BOP 181 et 207
	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment-construction-accessibilité</li> </ul>	BOP 723
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances</li> </ul>	BOP 181
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Anne LELIARD, cheffe de l'unité Sécurité routière</li> <li>M. Frédéric XOLIN, chef d'unité Education routière</li> </ul>	BOP 207
<b><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme,</li> <li>M. Jean-Mathieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme,</li> <li>Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement public</li> <li>Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement</li> </ul>	BOP 135
<b><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage</li> </ul>	BOP 135
<b><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Kristenn LE BOURHIS, cheffe du service activités maritimes</li> <li>Mme Martine POULLAIN, adjoint à la cheffe du service activités maritimes</li> </ul>	BOP 205
<b><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral</li> <li>M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</li> <li>Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral</li> </ul>	BOP 113 et 205
<b><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement</li> <li>M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement</li> </ul>	BOP 113 et 162
	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</li> </ul>	BOP 162

<p align="center"><b><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Françoise SALAUN, cheffe du service agriculture et développement rural,</li> <li>• M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural.</li> </ul>	<p align="center">BOP 149</p>
--	--	-------------------------------

**ARTICLE 4 :**

Chantal GEFFRELOT, cheffe de l'unité budget reçoit délégation pour effectuer les opérations de rétablissement des crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) tous BOP confondus.

**ARTICLE 5 : Chorus coeur**

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence « responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Chantal GEFFRELOT, cheffe de l'unité budget et Jean STARCK, chargé de mission budget, pour l'utilisation de cette licence.

**ARTICLE 6 : Chorus DT**

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

Noms	Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature
M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Tanguy PRIGENT, secrétaire général par intérim	service gestionnaire
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	service gestionnaire
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	service gestionnaire
Mme Nadine PANSART, chargée de mission qualité	service gestionnaire
M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
Mme Chantal GEFFRELOT, cheffe de l'unité budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Jean STARCK, chargé de mission budget	gestionnaire facture

**ARTICLE 7 : Interface Galion**

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe du service Planification, Logement, Urbanisme,
- M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

## ARTICLE 8 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

<i>Utilisateurs autorisés</i>	<i>Catégorie d'achat</i>	<i>Seuil annuel</i>	<i>Seuil par transaction</i>
Philippe BLANCHARD	Marché « fournitures de bureau » - Lyreco	10 000€/an	6 000,00 €
	Marché « papier » UGAP	10 000€/an	
Chantal GEFFRELOT	Marché « consommables informatiques » UGAP	2 500€/an	
	Achats de proximité	20 000€/an	
	Marché « ODICE » UGAP	14 000€/an	

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général par intérim, Tanguy PRIGENT.

## ARTICLE 9 :

La décision du 28 octobre 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

## ARTICLE 10 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 5 décembre 2019,

Le directeur départemental  
des territoires et de la Mer

Pierre BESSIN